

Le discours de Jules Ferry sur la crise économique (1884)

La discussion que M. Langlois a soulevée à La Chambre a prouvé clairement que les socialistes d'extrême-gauche ne sont que des phraseurs impuissants. Aucun d'eux n'a proposé un plan ou une solution quelque peu réalisable. Mis en face de cette question économique, qu'ils représentent depuis si longtemps comme l'objet de leurs méditations habituelles, ils ont divagué à qui mieux mieux. Là où il faut des moyens pratiques, ils ont apporté des rêves. A une situation provenant de causes si complexes, ils ont cherché un remède unique, comme les alchimistes du moyen-âge cherchaient la pierre philosophale qui devait tout muer en or. Il a fallu qu'un de ces ministres auxquels ils prodiguent tant d'invectives montât à la tribune pour faire pénétrer le jour dans ce sujet qu'ils obscurcissaient à plaisir et pour dissiper cette confusion des langues dont ils ont donné le triste spectacle.

« C'est sur la crise ouvrière parisienne, a dit en commençant M. Ferry, que je voudrais d'abord m'expliquer, et je remercie l'honorable M. Tony-Révillon d'en avoir apporté à cette tribune un tableau dont je n'ai pas à apprécier en ce moment l'exactitude ; je le remercie, car le premier devoir du gouvernement, en présence d'une crise ouvrière, est de la reconnaître et de la faire reconnaître à l'aide des procédés d'information dont il dispose.

Si les gouvernements sont souvent à court de remèdes en présence des crises industrielles, s'ils n'ont pas généralement le pouvoir de les guérir, ils ont toujours le devoir et les moyens de les

étudier, de les mesurer, d'en rechercher les origines et d'en déterminer l'importance.

La question des remèdes, messieurs, ne va jamais, d'ailleurs, sans les plus graves difficultés.

Non seulement les crises économiques qui résultent d'équilibres rompus, de grands courants d'opinions ou de spéculations sur lesquels l'action gouvernementale ne peut rien ou presque rien, passent, en quelque sorte, par-dessus la tête des gouvernements ; mais lorsqu'il s'agit pour les pouvoirs publics d'y porter la main, d'essayer un remède, le Parlement doit se rappeler qu'il ne faut toucher à ces choses si délicates qu'avec les plus grandes précautions.

Que si, par exemple, une grande ville comme Paris souffre d'un excès de construction, d'un véritable vertige de construction (*Très bien! Très bien*) qui a sévi pendant un grand nombre d'années, qui a commencé par la prospérité et qui menace d'aboutir à un désastre, serait-ce un remède, un remède approprié au mal que de substituer à l'atelier privé, qui se liquide par la force des choses, un vaste atelier national qu'il faudrait bien liquider quelque jour? (*Très-bien ! très bien,!*).

Il y a ensuite, continue le ministre, la crise agricole ; en n'est pas nous qui la nierons, quoiqu'elle nous soit commune avec les principaux Etats de l'Europe. Celle crise demande à ce qu'on lui apporte un soulagement :

Messieurs, tout ce que peut le gouvernement dans cet ordre d'idées, permettez-moi de vous dire qu'il le fait. En ce moment-même est soumis au Sénat un projet de loi que mon honorable collègue, M. le Ministre de l'agriculture a énergiquement défendu : c'est le projet de loi sur le crédit agricole.

On a trouvé qu'il n'avait pas été suffisamment étudié. Cela peut arriver à tous les projets de lois.

Ce que je tiens à dire, c'est que le gouvernement ne l'a abandonné en aucune façon et qu'il fait auprès de la commission compétente les plus énergiques efforts pour arriver à une entente et partant à une solution.

Quant à la matière si délicate des échanges avec l'étranger, il n'est pas possible, de remettre incessamment en question le régime commercial d'un grand pays comme le nôtre. On ne peut pas dire que la Chambre se soit jetée dans une protection à outrance ou dans un libre-échange déchaîné : elle a gardé la juste mesure. »

M. Jules Ferry passe ensuite à l'industrie française, et réserve faite de la situation de l'industrie parisienne, il ne croit pas qu'il y ait ailleurs une crise dans le sens d'un désastre exceptionnel qui appellerait d'urgence les plus grands remèdes. Rouen, le Havre, Bordeaux ne sont en proie à aucune difficulté remarquable, la crise ne sort pas des portes de Paris.

Et encore a-t-elle été exagérée, non seulement dans les réunions publiques, mais à la tribune même de la Chambre.

S'il y avait vraiment, comme l'affirmait l'autre jour M. de Mun, 80,000 ouvriers sur le pavé, le ministre ne songerait pas à contester cette situation qui aurait le caractère d'une calamité publique ; alors il faudrait courir au plus pressé et jeter les millions non pour atténuer la crise mais pour en atténuer les conséquences.

« Or, Messieurs, dit l'orateur, précisément je nie que la crise qui sévit sur l'industrie du bâtiment ait le caractère d'un de ces désastres publics qui justifient les exceptions, les fausses mesures, les moyens extraordinaires, les ateliers nationaux eux-mêmes. Si la

crise avait ce caractère, on le reconnaît à certains symptômes : en effet, il y a à Paris plusieurs thermomètres de la misère publique ; il y a des institutions qui en mesurent l'étiage avec une très grande et très douloureuse exactitude : je veux parler du mont- de-piété et des bureaux de bienfaisance.

J'ai demandé les chiffres du mont- de-piété pour comparer l'année dernière avec celle-ci. Ces chiffres sont rassurants.

Si vous prenez, par exemple, l'ensemble de l'année 1882, comparée à l'ensemble de l'année 1883, vous trouvez pour les articles engagés et pour les sommes prêtées des chiffres à peu près identiques ; un peu moindres pour 1883.

Ainsi, le total des engagements en 1882 est de 40,490,540 fr. ; en 1883, il est de 40,246,873 fr. Les dégagements, en 1882, sont de 33,022,213 fr.; en 1883, ils sont de 33.406,150 fr. Ils sont donc un peu plus élevés. »

M. Jules Ferry passe ensuite en revue les différentes industries : la bijouterie d'imitation, atteinte par la concurrence allemande, la chaussure en gros frappée dans son exportation, les fleurs artificielles que la mode a abandonnées pour se jeter sur les plumes.

L'orateur arrive enfin à la crise du bâtiment d'où, vient-elle ?

« Si nous savons d'où elle vient, conclut-il fort justement, nous apercevons peut- être ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire pour la guérir.

Cette crise vient d'un courant d'opinion, plus fort que tous les gouvernements, plus fort que tous les conseils, d'une véritable folie de construction qui s'est abattue sur la ville de Paris il y a déjà six ou sept ans.

Un économiste distingué, M.Chachut, évalue les droits perçus à l'octroi de Paris, pendant les six ou sept années de prospérité, qui ont fini à l'année 1882, à plus de 1,500 millions les matériaux de construction entrés dans Paris. On a donc dépassé la mesure et commis cette faute énorme qu'on appelle l'excès de production, et non seulement la production a été excessive, mais encore elle a été mal conçue, car on a surtout construit des logements chers et presque pas de logements à bon marché. Or, qu'arrivera-t-il ? A la suite de la crise des ouvriers, nous allons avoir la crise des propriétaires. »

Le ministre entre dans des détails statistiques intéressants, puis il continue ainsi :

« Il y a une institution, à Paris, qui tâte le pouls à la construction, à l'industrie du bâtiment, c'est le Crédit foncier, qui, vous le savez, entraîne dans son orbite le Sous-Comptoir des entrepreneurs ; c'est donc un véritable thermomètre, et il nous donne des chiffres relativement rassurants.

Il y a encore beaucoup de travaux engagés et restant à faire dans Paris.

Le chiffre en est de 120 millions pour 1884 ; et pour les travaux intérieurs, pour les travaux de menuiserie, ils restent nécessairement à exécuter dans la plus grande partie des constructions de l'année dernière, qui ne se montent pas à moins de 6,000 étages. Donc si l'industrie du bâtiment touche à une crise grave, elle a peut-être eu plus de bonheur qu'elle n'en méritait, car cette crise n'a pas éclaté, mais elle se prépare, et c'est à l'industrie de s'en garder: si on n'y apportait pas plus de prévoyance que par le passé, on pourrait attendre pour 1883 un véritable désastre.

Maintenant quel est le rôle du gouvernement? Ce n'est point de fermer, comme on propose, le chantier privé en ouvrant le chantier national, mais de faire tout au monde pour atténuer la crise et d'agir de façon à couvrir la retraite de l'industrie du bâtiment. — Le ministre cite les travaux à exécuter pour l'Etat dans Paris. Le devis s'en monte, pour 1884, à 11.631,000 fr. Les travaux de la Ville elle-même s'élève à 172 millions.

« Il y a encore, ajoute le ministre, la grande affaire des logements d'ouvriers à bon marché qui doit se faire avec le concours du crédit foncier. Le crédit foncier s'était mis à la disposition de la ville. Le conseil municipal mû par des considérations de diverses natures a renvoyé le projet à une commission qui l'examine encore. Le gouvernement apportera à la Chambre le projet qui aura été voté par le conseil, et je ne doute pas que le Parlement n'y donne son assentiment. Cela sera non pas pour l'année 1884, pendant laquelle le travail est assuré, mais pour l'année 1883, qui est l'année menacée, une centaine de millions de travaux à exécuter dans Paris. (*Très bien ! très-bien !*).

« La crise, dit en finissant M. Jules Ferry, n'a pas le caractère d'une calamité publique, la seule méthode d'intervention de l'Etat est de pousser le plus possible à des travaux utiles déjà commencés ou tout au moins projetés, ce que nous ferons avec le concours de la ville de Paris, car il ne faut pas l'oublier, cette crise est essentiellement parisienne. Mais recourir à l'assistance, qu'est-ce donc autre chose que l'organisation d'une immense aumône ! Je crois que ni la population parisienne ni le Parlement ne sont disposés à entrer dans celle voie. (*Vifs applaudissements.*) »

On voit par cette analyse malheureusement incomplète quelle étude attentive le gouvernement a faite de la crise en face de

laquelle on l'a placé. M. Jules Ferry s'appuie sur des faits et des documents précis, et son discours substantiel fait ressortir toute l'inanité de l'argumentation de ses adversaires. Si une cure radicale, est impossible, si pour faire disparaître entièrement la crise, il faudrait posséder le levier d'Archimède et soulever un monde, M. Ferry a du moins indiqué tout ce qui est à faire, dans la limite du possible : nous attendons, avec toute la France, la suite de son lumineux exposé,

Faits et Bruits : La crise économique et les cléricaux

Après M. Baudry-d'Asson qui déclarait, il y a quelques jours, à la tribune que le seul moyen de résoudre la crise économique était de rétablir la monarchie, voici M. de Mun qui vient de soutenir une thèse à peu près semblable dans le discours qu'il a prononcé à Lille au congrès des cercles catholiques d'ouvriers.

Suivant l'orateur cléricale, le côté matériel de la question importe peu, c'est le côté moral qui doit intéresser avant tout ; c'est-à-dire qu'il faut d'abord s'occuper de convertir les ouvriers, de les ramener dans le giron de l'Eglise, après on songera à résoudre la question sociale, ou plutôt elle sera résolue le jour où les ouvriers seront enrégimentés sous la bannière de Marie Alacoque. Ce jour-là, la Sainte-Mère l'Eglise voudra bien leur faire l'aumône d'un morceau de pain comme elle daignait quelquefois en donner aux serfs du moyen-âge.

Les cléricaux prétendent qu'on les calomnie quand on soutient que leur idéal social est le moyen-âge et que c'est au régime théocratique-féodal qu'ils voudraient nous ramener ; cependant rien n'est plus vrai. C'est la conclusion qui ressort de tous leurs discours ;

nous n'en voulons pour preuve que le passage suivant de la harangue de M. de Mun à Lille :

« L'amélioration de la situation de la classe ouvrière ne se fera que par le rétablissement des corporations religieuses et des maîtrises.

Le régime basé sur l'association du patron et de l'ouvrier sous l'inspiration des enseignements de l'Eglise catholique peut seul donner la paix sociale. »

C'est-à-dire en d'autres termes que l'Eglise doit avoir la haute main dans toutes les affaires temporelles, qu'elle doit comme au moyen-âge tout régler, tout diriger, tout administrer. Voilà, le remède que préconisent les monarchistes : remède qui serait pire que le mal, car on sait quelle situation précaire et misérable était celle de la classe ouvrière sous le régime féodal. Les crises économiques de notre époque ne sont rien en comparaison des souffrances et des tortures de toutes sortes qu'elle a endurées sous la monarchie.

Mais à quoi bon s'attarder à discuter avec les cléricaux, c'est leur faire trop d'honneur que de prendre au sérieux leurs divagations. Ils savent pertinemment qu'ils prêchent dans le désert quand ils s'adressent aux ouvriers et qu'ils les invitent à se réfugier dans le giron de leur église.

Le Finistère, 2 février 1884

La suite du discours de M. JULES FERRY

sur la

crise économique

M. Ferry a repris jeudi son discours sur la crise économique. Après avoir donné dans la première partie des renseignements techniques et précis sur la situation des différentes industries frappées par la crise, le ministre a traité, cette fois, la question à un point de vue plus général. Il a montré combien il était injuste de faire peser sur le gouvernement la responsabilité d'une situation transitoire qui provient de causes complexes qu'il est impossible de dominer. Il a fait justice des utopies de la droite et de l'extrême gauche et parfaitement indiqué quel rôle incombe à l'Etat dans la question sociale.

Ce rôle, depuis que la République existe, l'Etat n'a cessé de le remplir, il le remplira encore dans l'avenir en laissant de plus en plus à la liberté, à l'initiative individuelle, le soin d'atténuer le malaise social par des réformes bien comprises.

Voici, du reste, le résumé de ce nouvel exposé où l'économiste et l'homme d'Etat ne le cèdent en rien au philosophe et au penseur.

« L'interpellation de M. Langlois s'est produite contre le gré du gouvernement, et bien qu'elle s'adressât plutôt à l'Extrême gauche, elle ne pouvait aboutir à un résultat pratique ; tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce n'est pas au gouvernement qu'on peut demander compte d'une crise économique et ouvrière.

Cependant, la discussion qui vient d'avoir lieu est propre à rassurer les esprits. La proposition de M. Langlois mérite assurément d'être discutée, mais il ne faut pas espérer qu'on puisse faire disparaître du prix des marchandises le bénéfice, qui est un stimulant nécessaire et une condition du progrès.

La question soulevée par M. Langlois n'est pas nouvelle. Elle s'est offerte, il y a trente-cinq ans, aux fondateurs de la seconde République; mais le gouvernement a-t-il dans les mains la solution de la question ou des questions sociales, ou cette solution est-elle dans les mains de l'individu ?

A cette époque, la République sombra parce que les travailleurs crurent qu'il appartenait au gouvernement de résoudre le problème de la misère (*Très-bien !*).

L'expérience, le bon sens public, ont démontré que c'était là une utopie qui avait fait son temps, et l'erreur de 1848 n'a pas été renouvelée. Les radicaux socialistes eux-mêmes ne proposent pas de solutions radicales; le représentant des ouvriers lyonnais n'a demandé que la participation aux bénéfices, et encore sous la réserve de la liberté des contractants.

En dehors de quelques centaines d'agitateurs, d'extravagants, les idées entrevues n'ont pas de partisans dans le pays, elles n'ont pas de représentants dans le Parlement, où il y a toujours quatre cents républicains debout contre les utopies dangereuses et criminelles, (*Très bien !*)

On reproche, il est vrai, au gouvernement de ne pas aller vite, de laisser la patience du peuple: le gouvernement, en effet, repousse beaucoup des propositions de l'Extrême gauche; il aime mieux les solutions bien étudiées que les solutions rapides ; il ne trouve pas mauvais que la question des syndicats, que celle de la responsabilité des accidents occupent longuement le Parlement. Cette lenteur vaut mieux que la responsabilité du despotisme.

On peut, dès à présent, mettre à l'ordre du jour la loi sur la caisse des retraites, celle sur la responsabilité des accidents et sur

les enfants abandonnés; le gouvernement est prêt à les discuter et d'autres qui viendront après.

Ce ne sera pas l'affaire de quelques séances ; le travail sera long mais l'important n'est pas de se débarrasser des questions, c'est de les résoudre convenablement.

C'est au côté droit que s'est réfugiée une utopie éloquente et point périlleuse, puisqu'elle nie la force des choses et remonte les courants.

Selon M. le comte de Mun, c'est aux économistes, aux philosophes du dernier siècle que l'on doit les maux du monde industriel ; c'est à ces apôtres de la libre concurrence et à leurs successeurs d'aujourd'hui.

Sans doute, la vie était plus facile pour l'ouvrier dans l'ancienne corporation, mais c'est là une institution qui a fait son temps comme tant d'autres ; les corporations sont tombées non pas sous les écrits des économistes, mais par la substitution du travail mécanique au travail de l'homme, par la nécessité de la grande production ; en un mot, par le progrès.

Le gouvernement, en face des difficultés actuelles, estime que les vraies réformes sont dans la liberté, dans l'initiative, dans la prévoyance individuelles ; l'Etat doit aider, favoriser, subventionner la prévoyance et l'initiative, il ne doit se substituer ni à l'une ni à l'autre. (*Très-bien !*)

Par exemple, l'Etat, pour donner à l'initiative toute sa latitude, doit supprimer peu à peu les inégalités qui pèsent sur la classe laborieuse ; il lui doit *d'abord toute la liberté, celle de discuter son salaire, de se réunir, de se syndiquer, sous toutes les formes*. Le droit de coalition a eu un effet d'apaisement, les grèves ont perdu de

leur violence; mais ce n'était pas assez, et le gouvernement a reconnu la *liberté des syndicats professionnels* qui diminueront les grèves et faciliteront les transactions.

On va ainsi plus loin qu'on 1789 dans la voie de la liberté.

L'enseignement primaire est devenu un enseignement complet, et le travail manuel y a été introduit pour la première fois; l'enseignement supérieur professionnel s'organise et se développera rapidement ; il conduira à l'enseignement polytechnique si nécessaire dans l'état actuel du travail.

L'Etat a un autre rôle encore : il est le surintendant naturel de la *prévoyance sociale*. Il doit protéger, encourager toutes les institutions de prévoyance, sociétés de secours mutuels, caisses de retraites, caisses d'épargne, etc.

L'Etat encourage l'épargne en la recueillant, en l'administrant; il intervient encore par des subventions et par des combinaisons d'assurances en matière d'accidents, mais la prévoyance doit rester libre et l'assurance ne doit jamais être obligatoire ; elle ne doit pas se transformer en impôt, *l'impôt est exclusif de la prévoyance*.

Ce programme a déjà reçu un commencement d'exécution, il sera poursuivi sans faiblesse, mais sans tapage, par des représentants du peuple, qui ne sont pas des charlatans de popularité. (*Applaudissements répétés au centre et à gauche*).

Le Finistère, 6 février 1884
